

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 10 janvier 2014

L'an deux mille quatorze et le 10 janvier, à 10 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S..

| | |
|--|--|
| N° délibération : 10/01/14-03 | objet : Marchés de service pour les contrats d'exploitation et de maintenance des équipements techniques des cuisines centrales de l'UDSIS de 66170 Millas et 66200 Elne ». (<i>Concerne l'attribution des marchés relatifs aux lots 3-6-7 et 9 de l'opération, déclarés infructueux lors de la procédure initiale</i>) |
|--|--|

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, Françoise BIGOTTE, Martine ROLLAND, René OLIVE.

représentants de l'assemblée syndicale :

Ariette BIGORRE, Roland BRUZY, Jean Paul TIXADOR, Raymond LEMORT, Henri VIDAL.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Robert GARRABE, Pierre ESTEVE, Alain BOYER, Michel MOLY, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Alain GOT, Antoinette AMBROSINO, Roger FERRER, René BANTOURE, Marcel PEYTAVI, Alain LLENSE, François SABARDEIL, Bernard FOULQUIER, André BASCOU, Nicolas GARCIA, François MONTOYA, Grégory AGIN.

La Présidente,

Rappelle, les termes de la délibération n° 07/12/12-05 du 07 décembre 2012, par laquelle le Comité Syndical de l'Etablissement Public a décidé :

- **D'Approuver** le choix de la Commission d'Appel d'Offre (C.A.O) de l'UDSIS, quant à l'attribution des marchés aux entreprises classées au 1^{er} rang et présentant les offres économiquement les plus avantageuses, telles que décrites dans les classements ci-dessus, à savoir:
 - SPIE Sud Ouest de St Jean de Védas pour les Lots 1,2 et 5.
 - SPF de Perpignan pour le Lot 4.
 - SAVAC de Montpellier pour le Lot 8.
- **De Relancer :**
Pour les 3 lots (3-6-7) déclarés infructueux, pour offres inacceptables budgétairement et financièrement pour l'Etablissement public, une nouvelle procédure d'appel d'offres en la forme négociée, en ne faisant participer que le ou les candidats ayant déjà remis une offre lors de la procédure initiale, sans procéder à une nouvelle mesure de publicité, selon les dispositions de l'article 35 – I- 1° - du Code des Marchés publics.

Pour le Lot (9) déclaré infructueux pour absence d'offre, une nouvelle procédure d'appel d'offres en la forme négociée sans publicité, avec la consultation d'au moins 3 entreprises, selon les dispositions de l'article 35 – II- 3° du Code des Marchés publics.

Précise, pour le 2^{ème} point de la délibération, que les procédures subséquentes d'appels d'offres en la forme négociée ont été mises en place suivant les dispositions des articles sus nommés du Code des Marchés Publics et, ont respectées le déroulement suivant :

- **Phase consultation** des candidats, engagée par Le Pouvoir Adjudicateur de l'UDSIS par courrier en date du 13 février 2013.
- **Phase négociation** avec les candidats retenus, engagée par Le Pouvoir Adjudicateur de l'UDSIS par courrier en date du 10 juin 2013. Puis poursuivie, pour le lot n° 9-Télésurveillance en raison de sa spécificité, par un courrier en date du 24 juillet 2013.
- **Présentation du déroulés des procédures et des résultats de la négociation à la C.A.O de l'Etablissement**, pour analyse, jugement et choix des offres.

Indique, à cet effet, que la C.A.O de l'UDSIS, **dans sa séance de travail du 10 janvier 2014**, a :

- **établi**, conformément à l'article 53-III du Code des Marchés Publics, les résultats et les classements suivants par lot (cf. rapport d'analyse des offres), à savoir :

Lot 3. – ELECTRICITE COURANT FAIBLE (estimation de la Maîtrise d'œuvre = 1.330 € HT/an).

1. SPIE Sud-Ouest SAS de 34435 St jean de Védas (Agence des PO) pour un montant de 1.320 € HT / an, soit 7.920 € HT pour les 6 ans de la durée envisagée du marché (avant révision de prix annuelles).

Lot 6 – HOTTES D'EXTRACTION. (Estimation de la Maîtrise d'œuvre=4.085 € HT/ an).

1. SPIE Sud-Ouest SAS de 34435 St jean de Védas (Agence des PO) pour un montant de 3.980 € HT / an, soit 23.880 € HT pour les 6 ans de la durée envisagée du marché (avant révision de prix annuelles).
2. ADMS de 66170 Saint Féliu d'Amont 7.913,50 HT/an, soit 47.481 HT/ 6 ans

Lot 7. – PORTES SECTIONNELLES (estimation de la Maîtrise d'œuvre = 1.900 € HT / an).

1. SPIE Sud-Ouest SAS de 34435 St jean de Védas (Agence des PO) pour un montant de 3.050 € HT / an, soit 18.300 € HT pour les 6 ans de la durée envisagée du marché (avant révision de prix annuelles).

Lot 9 – TELESURVEILLANCE (estimation de la Maîtrise d'œuvre=1.231 € HT / a n). Offre reçue non-conforme au cahier des charges de la consultation. (Selon les dispositions du § 2.2.1 du C.C.T.P).

- **Choisi**, en suivant et Conformément à l'article 66-VI du Code des Marchés Publics, les offres économiquement les plus avantageuses présentées par les entreprises classées précédemment aux 1^{er} rangs, pour les **lots n° 3-6-7**.
- **Déclaré**, définitivement infructueux le **lot n° 9** pour offre présentée au terme de la procédure non conforme au cahier des charges de la consultation. (cf. rapport d'analyse des offres).

Présente pour information, le bilan financier global et récapitulatif de l'opération à la fin des différentes procédures d'appels d'offres mises en place depuis l'origine, à savoir :

| Lots | Prestations | Entreprises | Montants € H.T entreprises retenues | | Estimation € H.T Maîtrise d'œuvre | |
|------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|------------|-----------------------------------|------------|
| | | | Pour 1 an | Pour 6 ans | Pour 1 an | Pour 6 ans |
| 1 | Chauffage | SPIE | 9.780 | 58.680 | 9.405 | 56.430 |
| 2 | Electricité - courant fort | SPIE | 11.330 | 67.980 | 12.730 | 76.380 |
| 3 | Electricité - courant faible | SPIE | 1.320 | 7.920 | 1.330 | 7.980 |
| 4 | Matériel de cuisine | Sté Perpignanaise du froid | 33.770 | 202.620 | 32.520 | 195.012 |
| 5 | Chambres froides | SPIE | 16.500 | 99.000 | 20.425 | 122.550 |
| 6 | Hottes d'extraction | SPIE | 3.980 | 23.880 | 4.085 | 24.510 |
| 7 | Portes sectionnelles | SPIE | 3.050 | 18.300 | 1.900 | 11.400 |
| 8 | Bacs à graisse | SRA SAVAC | 1.650 | 9.900 | 4.940 | 29.640 |
| 9 | Télésurveillance | Définitivement infructueux | | | 1.231 | 7.386 |

TOTAL H.T
531.288

81.380

488.280

88.548

Lots déjà attribués par le comité syndical suite à la procédure initiale d'appel d'offres en la forme ouverte. (cf. délibération n° 07/12/12-05 du 07 décembre 2012).

Lots proposés par la CAO au Comité Syndical pour attribution, suite à procédure d'appels d'offres en la forme négociée. (cf. objet de la présente séance)

EN CONSEQUENCE,

Demande, au Comité Syndical de l'UDSIS, pour permettre la poursuite de l'Opération, et après en voir débattu, de se prononcer sur :

- **L'approbation** du choix de la Commission d'Appel d'Offres quant à l'attribution des marchés pour les lots n° 3-6-7, conformément à l'article 66-VI du Code des marchés publics, aux entreprises classées aux 1^{er} rangs et présentant les offres économiquement les plus avantageuses pour l'Etablissement Public au regard des critères de sélection définis dans le Dossier de Consultation des Entreprises et suivant l'analyse des offres, à savoir :

SPIE Sud Ouest de St Jean de Védas pour les Lots 3-6-7 avec les montants respectifs suivants :

- Lot 3 : 1.320 € HT / an, soit 7.920 € HT pour les 6 ans du contrat.
- Lot 6 : 3.980 € HT / an, soit 23.880 € HT pour les 6 ans du contrat.

- **Lot 7 : 3.050 € HT / an, soit 18.300 € HT pour les 6 ans du contrat.**

- **La déclaration** du lot n° 9 « Télésurveillance », définitivement infructueux pour offre non-conforme au terme de la procédure d'Appel d'offres.
- **L' autorisation** à donner à la Présidente de l'U.D.S.I.S (Pouvoir Adjudicateur) et en cas d'empêchement de celle-ci au Vice Président Délégué, de procéder à la mise au point des marchés correspondants aux lots 3-6-7 et à signer tous les documents nécessaires à leurs attribution définitive, passation et exécution.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et décide de :

- **Suivre**, l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres et ainsi :
- **Approuver**, le choix de la Commission d'Appel d'Offres quant à l'attribution des marchés pour les lots n° 3-6-7, conformément à l'article 66-VI du Code des marchés publics, aux entreprises classées aux 1^{er} rangs et présentant les offres économiquement les plus avantageuses pour l'Etablissement Public au regard des critères de sélection définis dans le D.C.E. (Dossier de Consultations des Entreprises) et suivant l'analyse des offres, à savoir :

SPIE Sud Ouest de St Jean de Védas pour les Lots 3-6-7 avec les montants respectifs suivants :

- **Lot 3 : 1.320 € HT / an, soit 7.920 € HT pour les 6 ans du contrat.**
- **Lot 6 : 3.980 € HT / an, soit 23.880 € HT pour les 6 ans du contrat.**
- **Lot 7 : 3.050 € HT / an, soit 18.300 € HT pour les 6 ans du contrat.**

- **Déclarer**, le lot n° 9 « Télésurveillance », définitivement infructueux pour offre non-conforme au terme de la procédure d'Appel d'offres.
- **Autoriser** la Présidente de l'U.D.S.I.S (Pouvoir Adjudicateur) et en cas d'empêchement de celle-ci le Vice Président Délégué, de procéder à la mise au point des marchés correspondants aux lots 3-6-7 et à signer tous les documents nécessaires à leurs attribution définitive, passation et exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Présidente de l'U.D.S.I.S.,


Hermeline MALHERBE



INSPECTORAT
PYRÉNÉES ORIENTALES

- 4 FEV. 2014

COURRIER